

LE GESÙ, UN SQUAT AU CŒUR DE BRUXELLES

Jocelyne VOULOIR

Psychologue

jocelyne.vouloir@gmail.com

Cette enquête de terrain porte sur le fonctionnement d'un squat d'habitation installé au cœur de Bruxelles depuis 2010. Je retracerai tout d'abord l'historique du squat, de manière à lui donner sens dans l'évolution des conditions du logement à Bruxelles. Ensuite, je raconterai le fonctionnement de cette occupation, en insistant sur ses spécificités et sur les différences par rapport à d'autres lieux d'occupation : les populations qui y vivent, les codes relationnels des individus et des groupes, l'organisation économique. Ensuite j'analyserai les enjeux politiques de cette expérience : en quoi ce type de squat invente-t-il du politique avec lequel le public et les pouvoirs politiques devront compter, malgré leurs réticences. Car il s'agit bien d'enjeux de pouvoirs et de résistance à la précarité. Ces considérations nous amèneront à la seconde partie de ma démarche : à savoir comment faire durer cette expérience, y compris après que le groupe aura dû émigrer vers un autre lieu d'occupation? Comment créer les conditions pour qu'un squat puisse être un support social, que s'y créent des liens qui assurent la cohésion d'un groupe, malgré les aléas des transhumances inévitables.

Installé depuis la mi-janvier 2010, en plein milieu d'un hiver particulièrement rigoureux, le squat du Gesù existera, sans doute, jusqu'en juin 2013, date à laquelle est prévue sa démolition. Des espaces de vie tels que le Gesù sont par essence précaires et presque toujours temporaires; ils prennent toute leur valeur en tant qu'expérience ; ils donnent à voir l'état des marges d'une société avec ses difficultés et ses dérives. Ils amènent aussi constamment les travailleurs de la santé, au sens large du terme, à remettre leur pratique sur le métier pour l'enrichir et l'affiner, avec l'apport de plus en plus nécessaire d'un travail en réseau. Depuis plusieurs années, j'observe le fonctionnement évolutif du Gesù, je participe à ses crises, à ses tentatives constantes d'auto-organisation, dans le cadre de mon implication militante dans une association d'insertion par le logement, qui lutte pour dénoncer le manque de logements accessibles aux plus précarisés. Ce travail d'enquête *in situ* vise à relater cette expérience hautement improbable que représente le Gesù, de manière à ce qu'elle prenne sens et échappe aux images d'Epinal (critiques, mais aussi idéalisantes) liées aux formes atypiques d'habitat.

J'organiserai mon propos en deux grandes étapes: la première se voulant avant tout descriptive, tandis que je tenterai ensuite une réflexion sur l'évolution possible d'un tel groupe vers un état de support social¹. Dans la première partie, je retracerai tout d'abord l'historique du squat, de

¹ Les supports sociaux sont des espaces de relations transculturelles, de subjectivation, d'entraide et de solidarité. Voir à ce sujet le séminaire de P. Jamouille : "Les cercles d'épargne comme support social et transculturel", certificat de formation continue : "Santé mentale en contexte social", 2011.

manière à lui donner sens dans l'évolution des conditions du logement à Bruxelles. Ensuite, j'essaierai de rendre compte du fonctionnement de cette occupation. La seconde partie de ma démarche interrogera la continuité de cette expérience : peut-elle durer, y compris après que le groupe aura dû émigrer vers un autre lieu d'occupation? Sur quelle(s) aide(s) extérieure(s) peut-elle compter ? Comment construire des synergies ? Autres questions essentielles : comment défendre cette forme d'organisation humaine neuve (en tout cas dans notre société actuelle) comme une solution porteuse d'avenir ne réclamant pas d'investissements faramineux (crise oblige !). Comment créer les conditions pour qu'un squat puisse être un support social, que s'y créent des liens qui assurent la cohésion d'un groupe, malgré les aléas des transhumances inévitables. Cette construction s'avère-t-elle possible ou non? Enfin, quels rôles les intervenants sociaux seront-ils amenés à assumer dans cette évolution ? Qu'est-ce que cela impliquera pour eux en termes de changement de mentalité, mais aussi quant aux moyens qui leur seront accordés?

1. Méthodologies d'enquête

J'ai préféré m'en tenir à une observation participative. Ce qui peut paraître assez limité et très relatif si l'on parle de participation. Certes, j'ai passé beaucoup de temps au Gesù, en dehors des moments prévus pour les réunions, dans des pièces sans chauffage, en buvant le thé qui m'était offert dans des chambres bien rangées ou bordéliques à souhait; j'ai écouté les occupants, m'intéressant à leurs problèmes personnels (notamment pour des aspects administratifs); j'ai participé à des fêtes organisées par le collectif et pas seulement en restant dans des mondanités : ce sont ces marques d'intérêt à leur égard qui m'ont valu progressivement la confiance des occupants. Mais tout est relatif : je reste très modeste quant à ma capacité à comprendre ce que vivent ces personnes pour la plupart très précarisées et je me suis efforcée de ne jamais oublier cet écart entre le vécu des squatteurs et le mien. J'ai renoncé à d'autres approches méthodologiques, notamment des entretiens avec des squatteurs venus d'horizons divers. Indépendamment des obstacles dus aux différences de langue (mais je pouvais recourir à des traducteurs), les squatteurs, à l'exception de quelques militants engagés dans des actions politiques, se montrent très réticents à être interviewés ou photographiés: marqués par leur vécu, ils ont peur de représailles s'ils sont reconnus. Il est vrai que d'autres accepteraient de se prêter à ces expériences, à condition de pouvoir monnayer leurs services, ce qui aurait généré des rivalités. Enfin, le vécu des différents occupants est tellement différent que je ne voyais pas comment pouvoir synthétiser des histoires aussi hétéroclites de manière à donner une idée d'ensemble de l'occupation du Gesù.

2. Le squat installé dans l'ancien couvent du Gesù

Un squat est par essence une occupation précaire dans un bâtiment dégradé ne remplissant souvent pas les conditions de salubrité nécessaires pour un logement dans la légalité: pas de sanitaires réglementaires, pas nécessairement d'électricité, pas d'eau courante parfois, donc pas de douches ni autres sources de confort élémentaire à nos yeux de travailleurs sociaux. De plus, l'insertion dans un squat permet rarement à ses habitants de s'y domicilier, même si une convention a été signée avec le propriétaire. La décision dépend des instances communales, l'enjeu étant toujours, bien entendu, l'octroi de revenus : allocations familiales (il faut pour cela une composition de famille) ou revenu d'insertion sociale versé par les CPAS (Centre Public d'Action sociale) - très réticents surtout à Bruxelles, car ils sont tous en déficit, vu l'accroissement exponentiel des

demandes qui leur sont adressées depuis quelques années, en raison des exclusions de plus en plus fréquentes du chômage et de l'augmentation alarmante des nouvelles couches de pauvreté.

A Bruxelles, la situation est différente si le bâtiment occupé appartient à un pouvoir public, car, dans ce cas, le Secrétariat au Logement de la Région de Bruxelles Capitale soutient l'occupation. Nous verrons ce que cette différence entraîne comme impact quant à l'organisation socioéconomique des squats.

Certains squatteurs ou groupes de squatteurs n'entrent jamais en contact avec le propriétaire parce qu'ils se rassemblent dans des squats dits « contre-culturels », un terme emprunté à la classification établie par Cécile Péchu². Ils visent une occupation dite « sauvage » - donc sans règles définies - pour échapper au vécu dans la rue ou pour des raisons politiques vu qu'ils se positionnent dans un refus radical du « système ». Refus qui passe aussi, à leurs yeux, par une confrontation violente avec la police au moment des expulsions périodiques qu'ils encourent et qu'ils essaient de dénoncer en alertant si possible des journalistes. Il ne s'agit d'ailleurs, en aucun cas, dans mon propos, de disqualifier ces formes de squats révélatrices de la cruauté de la société actuelle à l'égard toute une série de populations jugées « non conformes ».

En bref, le fondement de tout squat se base sur l'occupation illégale d'un bâtiment vide. Ces aspects d'illégalité renforcent la précarité de cet habitat, puisque les squatteurs peuvent risquer d'être expulsés à tout moment et sans délai leur permettant de trouver une alternative.

Le squat où j'ai enquêté est l'ancien couvent du Gesù, un vaste bâtiment inoccupé, dont l'entrée se situe au n°2 de la rue Traversière, sur la commune de Saint-Josse (Bruxelles) à proximité du Botanique, a été investi, à la mi-janvier 2010, par un groupe de squatteurs comportant 160 personnes dont une soixantaine d'enfants, depuis des bébés nés pendant l'occupation jusqu'à des adolescents. C'est ce groupement, installé sur ce site, qui fera l'objet de mon observation participante. Il s'agit d'une occupation illégale, ce bâtiment est une propriété privée. En effet, le complexe église et ancien couvent qui appartenait à l'ordre des Jésuites, a été revendu à un consortium de banques suisses ayant comme projet de transformer l'endroit en un hôtel de luxe avec un complexe de services ainsi qu'une brasserie installée dans l'ancienne église. Ce projet bénéficiant du soutien du bourgmestre de Saint-Josse soucieux de donner une plus-value (y compris économique) à sa commune. En effet, un accord entre les instances communales et le propriétaire prévoit d'engager prioritairement, dans le complexe en question, des habitants de Saint-Josse, préalablement formés aux métiers de l'hôtellerie.³

Cependant, le projet grandiose a provoqué une vague de recours de la part de plusieurs organisations environnementales ainsi que de voisins qui s'estimaient lésés. Ces recours ont abouti à un arrêt de l'auditeur du Conseil d'Etat rejetant le projet parce qu'il n'incluait pas une part suffisante d'habitations. Malgré l'affirmation du propriétaire de faire passer un projet remanié, l'arrêt du Conseil d'Etat a gelé les travaux. Le propriétaire a donc introduit un second puis un troisième projet et, en octobre 2012, il a annoncé, au cours d'une conférence de presse, l'obtention du permis de bâtir et le début des travaux pour juin 2013. Si ces espoirs se concrétisent, les squatteurs devront alors déménager. En attendant, comme la plupart des propriétaires d'immeubles vides à Bruxelles, il a compris qu'il valait mieux que le bâtiment soit occupé temporairement par des personnes sans logement, encadrées par des services sociaux, plutôt que de risquer d'être vandalisé sans possibilité de contrôler le phénomène. C'est ainsi que le groupe actuel de squatteurs est arrivé au Gesù le 19 janvier 2010, en plein milieu de l'hiver particulièrement rigoureux qui a sévi cette année-là.

Le propriétaire a toujours maintenu un contact étroit avec les occupants grâce à des intermédiaires autres que ses avocats (principalement à travers une société du nom d'Entrakt

² F. Bouillon ; Le squat, problème social ou lieu d'émancipation? Paris, éd. Rue d'Ulm, 2011, note en bas de la page 6.

³ Un ensemble d'institutions à caractère social s'étaient regroupées pour proposer aux Jésuites de racheter l'ensemble pour en faire un îlot d'habitations sociales. Mais ils ont vendu au plus offrant.

chargée de gérer des partenariats d'événements avec le Botanique). Il a financé une partie des réparations suite à des déprédations qui avaient pour objectif de sécuriser les portes de manière à supprimer des accès au bâtiment.

2.1. Historique du groupe : étapes successives de cette occupation.

Le groupe de squatteurs du Gesù a déjà, derrière lui, tout un passé d'occupations dans des lieux différents et que, même si certaines personnes ne font que passer ou s'en vont après un temps relativement bref, le noyau dur du groupe est resté soudé au fil des déplacements forcés des occupants.

L'occupation de bâtiments vides, dans le but de dénoncer le manque aigu, à Bruxelles, de logements accessibles aux moins favorisés, a commencé, en 2006, au 103, chaussée de Waterloo, à Bruxelles-Ville, dans un immeuble laissé vide après le déménagement des services de la Cocof. Il a été investi un matin par quelques familles sans abri, soutenues par des services sociaux, et le soir même, plus de 250 personnes avaient rejoint le mouvement. Celui-ci s'est organisé en système autogéré qui s'est révélé capable de fonctionner. Mais le bâtiment a été vendu à l'Eglise de Scientologie qui a obtenu de la justice l'expulsion des occupants, réclamant d'ailleurs des dommages et intérêts considérables aux structures sociales qui soutenaient l'action. L'une d'elles, l'Union des Locataires Marollienne, a alors été défendue gratuitement par Me Deswaef, un avocat très investi dans la défense des sans-abri, qui a gagné le procès.

Mais les squatteurs ont été contraints de partir et ce type d'action a été reboostée, en 2009, par l'occupation d'un autre immeuble qui, croyait-on, appartenait aux pouvoirs publics, puisqu'il s'agissait de l'ancien bâtiment des impôts et de la TVA, situé place Morichar à St-Gilles. En fait, le bâtiment avait été revendu (ou loué ?) à l'école d'architecture Saint-Luc qui voulait y entamer des travaux pour y installer une de ses sections. Aussi les occupants ont-ils été à nouveau expulsés. Le groupe de squatteurs a alors investi un ancien ministère désaffecté de la rue Belliard, mais, là aussi, un des propriétaires a entamé très vite une démarche en justice pour expulser les occupants. Ceux-ci ont ensuite eu l'occasion de vivre pendant plusieurs mois dans un bâtiment appartenant à la Stib, situé dans une partie désertée de la galerie de la Toison d'or, à Ixelles, et dont l'entrée donnait sur la rue de Stassart. Mais ils ont dû quitter les lieux, comme promis, vu que les travaux de réfection du lieu allaient commencer. Finalement, les occupants ont investi l'ancien couvent du Gesù dans lequel ils séjournent toujours actuellement.

De cette succession de déménagements obligés, il apparaît que les divers bâtiments découverts alors qu'ils étaient vides, et investis par le groupe de squatteurs se sont tous révélés être des propriétés privées; et ce caractère privé est un facteur essentiel dans la précarisation des squats puisque les propriétaires peuvent recourir à plusieurs formes d'action juridique pour obtenir, sans délais, l'expulsion de ces occupants illégaux.

2.4. Composition du groupe de squatteurs du Gesù

Les occupants sont organisés autour de deux groupes : d'une part, des personnes sans abri encadrées par des militants ayant eux-mêmes un toit, mais investis dans la lutte pour le logement à Bruxelles (et dans un projet politique anticapitaliste en général); et un petit groupe d'artistes « alternatifs » désireux d'organiser des événements à caractère revendicatif également (des concerts, des fêtes, des projections en collaboration avec des cinémas alternatifs comme le Nova, le camp No Border,...etc.), mais qui s'investissent également dans des activités avec les enfants (trampoline, ateliers dessins, excursions, réalisation de courts métrages...etc.). Cette cohabitation entre des

personnes en précarité extrême et des artistes engagés était LA spécificité du squat du Gesù. Il s'agissait donc d'un squat mixte, à la fois « squat d'habitation ou par nécessité » et « squat d'activité ou de conviction ou d'adhésion »⁴. Malheureusement, pour des raisons que j'expliquerai par après, le nombre de ces artistes et leur impact sur l'occupation se sont progressivement amenuisés, ce qui a eu une incidence négative sur le dynamisme de l'ensemble de la structure, surtout pour ce qui est de l'encadrement des enfants.

Au niveau des nationalités, le groupe est très hétéroclite: outre des Belges, il comprend plusieurs Français, quelques Brésiliens, un Indien, un Norvégien, une Suissesse, mais les deux sous-groupes les plus importants sont d'une part celui des Maghrébins (Marocains, mais aussi Algériens et Tunisiens) et d'autre part, les familles venues des pays de l'Est (Arméniens, Bulgares, mais surtout des Slovaques et, dans ce cas, toutes composées de Roms qui ont fui leur pays parce qu'ils étaient persécutés).

Pour ce qui est des revenus, un petit nombre d'occupants (environ 15 sur 125) dispose d'un travail (toujours précaire) ou d'allocations de chômage (ils ont alors un domicile ailleurs). Une autre minorité perçoit des allocations d'un CPAS (dans ce cas également, ils disposent d'un pied-à-terre dans un autre endroit). Mais la plupart sont des illégaux en demande de régularisation et n'ont droit à aucune aide. La précarité la plus criante étant celles des ressortissants des pays de l'Union européenne qui ne peuvent même pas recevoir de colis de nourriture accordés par Caritas parce qu'ils sont européens. En vertu des nouvelles réglementations, ils ne peuvent même plus obtenir une carte médicale du CPAS pour eux et leurs enfants, alors que certaines de ces familles sont sur le sol belge depuis parfois 7 ans. Beaucoup d'occupants survivent donc de petits boulots, de mendicité (comme artistes de rue, entre autres) et, n'ayons pas peur des mots, de débrouilles quotidiennes.

Il s'agit donc de personnes particulièrement démunies. Nous verrons, par la suite, l'impact de ce manque endémique de ressources sur le fonctionnement socioéconomique du groupe, ainsi que les difficultés rencontrées par les structures sociales accompagnantes pour trouver des solutions à cette précarité révoltante.

2.5. Logements et aménagements réalisés par les occupants

Cet ancien couvent comprend 5 étages de chambres ou appartements (les anciennes cellules des Jésuites) et des espaces communs à tous les étages (bibliothèques, cuisines, w-c, douches); il existe aussi des logements dans le bâtiment comprenant l'église. Dans le corps principal, les logements sont accessibles par deux cages d'escaliers, la principale au centre du complexe, autour de l'ascenseur (désaffecté et que l'on n'emploie donc pas pour des raisons de sécurité) et l'escalier de service à l'autre bout du bâtiment. L'ensemble forme une espèce de carré organisé autour d'un jardin intérieur, avec des sorties prévues, notamment par des garages, sur deux autres rues avoisinantes. L'église est une haute bâtisse immense déjà utilisée, avant l'occupation par les squatteurs, pour organiser des « événements » notamment des expositions en partenariat avec le centre culturel du Botanique. Le bâtiment abritait aussi, avant l'arrivée des squatteurs, quelques ateliers d'artistes loués par le propriétaire. La cohabitation s'est établie sans trop de heurts malgré l'hostilité initiale d'une très faible part de ces artistes réticents à l'« envahissement ». La plupart sont devenus participants ou soutiens pour le groupe.

En-dessous de cette « superstructure » visible en surface s'étendent des caves sur deux à trois niveaux. Comme dans beaucoup de bâtiments à caractère religieux, ces souterrains constituent un véritable dédale qui « colonise » l'ensemble du quartier et permet d'accéder jusqu'aux sous-sols d'anciennes boutiques voisines (coiffeur, photographe) encore occupées par des locataires classiques. Cette disposition ne facilite évidemment pas la sécurisation de l'immeuble occupé par le

⁴ Fl. Bouillon, *op.cit.*, p.7.

groupe de squatteurs, comme nous aurons l'occasion de l'expliquer.

Contrairement à d'autres lieux occupés illégalement, le Gesù n'était pas trop dégradé : le bâtiment était « habitable ». Mais il ne comportait ni installation électrique répondant aux normes actuelles ni chauffage en état de marche (et on était au mois de janvier!). Pour ce qui est de l'électricité, l'installation était encore composée de fils entourés de tissu, ce qui impliquait que toute surcharge entraînait un risque d'incendie; au niveau du chauffage, la chaudière était hors d'usage et le remplacement des pièces avariées représentait un coût de 8000 euros environ. Les occupants ont donc installé, dans un premier temps, des chauffages d'appoint avec des bonbonnes de gaz dans quelques pièces communes chauffées ainsi en permanence pour y abriter les enfants. Le reste du bâtiment n'était pas chauffé et il y faisait glacial, je peux en témoigner pour avoir assisté à plusieurs réunions dans ces conditions. Il n'y avait pas non plus de sanitaires convenables, les installations existantes étant soit bouchées, soit endommagées. Progressivement, les squatteurs ont accompli un travail titanesque pour faire de cet endroit un lieu de vie décent.

Pour rétablir une installation électrique non dangereuse, ils ont bénéficié de l'aide d'un électricien professionnel qui leur a consacré bénévolement du temps entre ses chantiers. En même temps, ils ont assaini les sanitaires, ce qui impliquait de déboucher, le plus souvent à la main ou sans matériel professionnel, des tuyauteries obstruées et de remplacer des morceaux entiers de tuyauteries éventrées ou rendues inutilisables, notamment par le gel. Cette rénovation nécessitait également de résoudre la question de l'eau: beaucoup, parmi les logements disponibles, ne comportaient pas d'arrivée d'eau courante et, a fortiori, pas d'eau chaude. Il s'agissait en effet de cellules de moines qui utilisaient eux-mêmes des sanitaires collectifs. Mais cette situation compliquait considérablement la vie des mères de familles, souvent nombreuses avec de jeunes enfants : comment assurer une hygiène suffisante pour ces derniers, sans revenus, en plein hiver, sans machine à lessiver (sans savon aussi d'ailleurs), avec seulement quelques robinets d'eau froide et sans possibilité de faire sécher le linge assez rapidement pour qu'il ne moisisse pas? Pour cuisiner, les occupants ont installé des cuisines communes à chaque étage, ainsi que (beaucoup plus tard) une buanderie comportant deux lave-linge.

Il fallait également s'affronter au problème du chauffage, le froid provoquant des épidémies de grippe qui affaiblissaient la population du squat, au point que l'on a craint de voir se développer des cas de tuberculose chez les enfants. Et il était impossible de chauffer le bâtiment avec des chauffages d'appoint alimentés par du gaz en bonbonne : non seulement vu le prix disproportionné par rapport aux finances du groupe, mais à cause des effets dangereux, tant au niveau des émanations nocives que des risques d'incendie. Certains occupants sont alors parvenus à « bricoler » une pièce métallique permettant de réparer la chaudière et de la remettre en fonction. Mais pour le gaz? N'étant pas reconnus comme occupants, ils ne pouvaient être pris en compte pour un contrat avec Sibelgaz (indépendamment du coût que les provisions auraient impliqué!); il ne leur restait donc comme alternative que de briser les plombs d'un des compteurs du bâtiment restés fermés jusqu'alors.

Il « restait » à aménager l'intérieur même des logements dont beaucoup étaient dégradés (planchers pourris par l'humidité, peintures écaillées, vitres brisées...), ainsi que les couloirs: beaucoup de chambres ont été réaménagées de manière à pouvoir être occupées. Il a fallu prévoir des serrures ou des fermetures avec cadenas, de manière à garantir l'intimité des occupants et à les protéger des vols. Progressivement, les couloirs ont été repeints, avec l'aide d'une association de jeunes bénévoles qui, outre leur énergie, ont apporté gracieusement le matériel nécessaire.

Les occupants ont rencontré de sérieux problèmes avec les rats qui pullulaient, surtout dans les caves et dans le jardin. Ils représentaient un réel danger - destruction de la nourriture, morsures, maladies - surtout pour les enfants (dont la principale aire de jeux se situait dans le jardin). Le groupe a appelé à l'aide les services communaux de manière à disposer de produits de dératisation; mais, dans un premier temps en tout cas, la commune n'a accepté de délivrer qu'une quantité de ces

produits négligeable par rapport aux besoins du squat, argumentant que répondre à leur demande aurait coûté beaucoup trop cher au budget communal alloué à ce service. Heureusement, ces dépenses trop lourdes pour les finances du groupe, ont été prises en charge par le Service social protestant qui a accompli un travail remarquable.

Dans la réalité quotidienne, le travail de maintenance et de nettoyage n'est jamais terminé, vu la taille du bâtiment et le nombre important de squatteurs qui l'occupent.

Donc, une des luttes constantes de certains occupants, soutenus par des services sociaux, a été de tenter de mettre sur pied une organisation permettant de faire face tant bien que mal à ces impératifs quotidiens. Nous tenterons de cerner les raisons pour lesquelles cette entreprise se révèle souvent décourageante, vu l'évolution du squat.

2.6. Insertion du squat du Gesù dans le tissu urbain environnant

Actuellement, le groupe du Gesù constitue un squat de grande ampleur (près de 200 personnes si l'on compte les enfants et adolescents); on a pu constater, par d'autres expériences⁵ que les occupations illégales de grande taille génèrent souvent de l'hostilité de la part de l'environnement immédiat, et parfois des conflits.

La cohabitation avec le quartier dans lequel l'ancien couvent est inséré n'a pas vraiment posé de problèmes. Contrairement au voisinage cossu rencontré par le groupe au moment de l'occupation de la rue de Stassart, le Gesù est implanté dans un quartier peu favorisé, même s'il jouxte la rue Royale et ses hôtels branchés ainsi que le centre culturel du Botanique. Cette portion urbaine dont une des voies principales est la rue du Méridien, est un enclos très cosmopolite, habité par des populations d'origines maghrébine ou turque, et comporte beaucoup de magasins de proximité et de petits restaurants multiculturels, ainsi que de nombreuses associations à caractère socio-culturel.

La rue Traversière comporte également une auberge de jeunesse, ainsi qu'une maison médicale qui a d'ailleurs aidé les squatteurs (notamment au moment où l'on craignait une épidémie de tuberculose chez les enfants). L'ensemble du quartier forme une enclave extrêmement vivante et attachante, la majorité de l'habitat étant constitué de maisons unifamiliales ou d'immeubles de petite taille répartis autour du carré constitué par le Gesù. Un des voisins de l'ancien couvent s'est révélé soutenant pour le groupe. Il faut bien avouer qu'il avait intérêt à faire échouer le projet de rénovation, puisque, s'estimant lésé, il faisait partie des gens qui ont introduit un recours auprès du Conseil d'Etat.

Donc, en ce qui concerne les frictions avec le voisinage, le Gesù n'a eu à affronter que des réticences « classiques » par rapport à ce type d'occupation : essentiellement des grognements de voisins au moment de fêtes générant du bruit jusqu'à une heure avancée. Ou encore des critiques - dont on ne peut pas dire qu'elles soient sans fondements - quant à l'état de négligence et de saleté aux alentours du squat ou quant à l'attitude de certains enfants « jouant » à jeter des objets ou de l'eau sur la tête des passants. Cependant, l'image du Gesù s'est quelque peu dégradée avec le temps, sans doute à cause des crises et des dérives de l'occupation, mais aussi, à mon sens, vu la durée de la cohabitation, ce qui est toujours susceptible d'accumuler des manifestations d'irritation récurrentes face à ce qui est sans doute perçu ici comme de la désinvolture de la part des squatteurs.

En effet, quelques épisodes ont entraîné des conséquences plus dommageables pour les occupants, notamment l'appel aux pompiers au moment du feu allumé dans la cour par quelques squatteurs, pour tenter d'éliminer un ensemble de déchets. En effet, un procès-verbal a été rédigé, dans ces circonstances, imputant au groupe des intentions malveillantes, vu le risque encouru par le mur de l'église. Les structures sociales soutenantes ont alors craint l'expulsion, ce qui a pu être évité par une prise de contact avec le bourgmestre. Mais le mal était fait et le rapport défavorable est resté dans le dossier à charge du groupe. A un autre moment, les travailleurs sociaux ont reçu des plaintes de la

⁵ Fl. Bouillon, *op.cit.*, p. 25.

part de l'auberge de jeunesse voisine, quelques résidents ayant abusé de l'autorisation d'y prendre des douches. Il faut reconnaître que cet épisode a eu lieu pendant la période où le Gesù n'avait encore pu rénover aucune installation sanitaire.

Donc, l'expérience du Gesù a permis d'observer les conditions favorisant ou non la tolérance d'un tel groupe dans l'espace d'un quartier. Cette question avait déjà été rencontrée lors de l'occupation de la place Morichar, à Saint-Gilles qui avait généré là aussi un élan de solidarité de la part du voisinage. Mais la difficulté de développer la mixité sociale dans certaines zones du tissu urbain est un des écueils rencontrés par les autorités régionales, dans leur essai de construire des îlots d'habitations sociales dans ou en bordure de quartiers résidentiels : elles se sont heurtées à tous les recours possibles introduits par les comités de quartiers hostiles à cette mésalliance « entachant » leur paysage.

*Ainsi, il semble que la population de quartiers plus populaires soit davantage encline à accueillir des communautés hors normes avec une certaine bienveillance ou au moins dans l'indifférence. Cet aspect avait déjà été souligné dans des expériences françaises.*⁶

2.7. Enjeux « politiques » du squat du Gesù

J'aborderai deux types d'enjeux, extérieurs et intérieurs, bien distincts à mes yeux:

1. Les enjeux politiques « extérieurs » ou sociétaux correspondent aux préoccupations de toute une série d'instances politiques, juridiques, voire même environnementales. Elles insufflent des orientations urbanistiques et sociétales, parfois fort éloignées ou carrément étrangères aux besoins quotidiens des gens en grande précarité.

2. Les orientations politiques « internes » à l'occupation, qu'il s'agisse d'occupants eux-mêmes, de structures d'aide sociale ou de groupes idéologiques militant pour un projet de société anticapitaliste. Sur ce plan, le danger, au quotidien, réside dans les conflits de conceptions des occupants, les rivalités entre groupes d'appartenances, les privilèges que certains s'octroient et les tentatives de prise de pouvoir au sein du squat.

2.7.1. Enjeux politiques « extérieurs »

Le squat du Gesù est un creuset, une expérience dont le devenir sera déterminant pour la politique du logement des populations défavorisées en milieu urbain, non seulement à Bruxelles, mais peut-être aussi au niveau européen. En effet, il existe, depuis longtemps déjà, plusieurs organismes sociaux engagés dans la lutte pour un logement décent à Bruxelles : le Syndicat des Locataires, les UL (Union de Locataires, dans les Marolles, à Saint-Gilles, dans le quartier Nord et à Saint-Josse) et bien d'autres encore. Beaucoup de ces institutions sont subsidiées par la Région bruxelloise et/ou par la Communauté Française (Cocof) et travaillent en contact constant avec les instances politiques, qu'elles soient fédérales, communautaires, régionales ou communales. Toutes dénoncent la non application, par la Région et par les communes, de la loi autorisant le recensement des bâtiments privés vides (donc non loués), leur restauration éventuelle en accord avec le propriétaire et leur relocation à loyers modérés ou encore, en cas de refus obstiné de la part des propriétaires, la réquisition de ces bâtiments et leur mise à disposition, après réfection, pour des familles sans logis.

Quelques données du contexte : il manque 10.000 logements pour des familles à Bruxelles,

⁶ Fl.Bouillon, *op.cit.*, p.24.

alors qu'il est avéré qu'il existe au moins 15.000 logements vides qui pourraient être réquisitionnés en cas de besoin. Les acteurs de terrain constatent qu'aucune instance politique ne se risque à appliquer la loi.⁷ Face à cette situation, quelle est la position des représentants des différents niveaux de pouvoirs politiques? Elle varie selon les instances concernées et est, le plus souvent, pleine d'ambiguïtés sinon de contradictions.

Attitude des autorités régionales (Le Secrétariat au Logement)

Elles se heurtent, depuis plus de dix ans, au manque endémique de logements destinés aux populations peu favorisées, sans parvenir à l'endiguer: malgré les promesses, datant déjà de l'époque de la précédente législature, de créer 6.000 nouveaux logements sociaux, le nombre de logements opérationnels a tout juste atteint le millier en janvier 2012.⁸ Cette lenteur est due, en grande partie, à l'hostilité de beaucoup d'associations de quartiers. La situation n'a pas évolué aujourd'hui et elle s'aggrave vu l'inflation irrésistible des loyers à Bruxelles.

Le Secrétariat d'Etat, conscient de cette situation, encourage la recherche de solutions de secours. L'une de celle-ci est le recours à la formule des squats⁹. Mais le squat doit répondre à des critères déterminés auxquels le groupe du Gesù ne correspond pas. Et pourtant, il est difficile d'ignorer purement et simplement l'existence de ce groupe, puisque, pour la première fois à Bruxelles, a été signée, devant un juge de Paix, une convention d'occupation entre des squatteurs (donc, pas une institution sociale subsidiée, comme cela avait été le cas précédemment entre l'ULM et la firme Besix) et un propriétaire privé.¹⁰ Ce qui constitue une avancée sans précédent et cela, malgré les contraintes économiques impliquées pour le groupe par un pareil accord juridique.

Le Secrétariat régional a bien compris les enjeux de cette reconnaissance légitime, puisqu'il a élargi les missions de défense du logement de l'ULM (Union des Locataires Marollienne) à l'encadrement de squats et a accordé, pour le Gesù, les subsides nécessaires à l'engagement d'un travailleur social ACS et au paiement de l'assurance incendie. Mais, comme point de comparaison, on peut se référer à la situation du Samu social, qui effectue lui aussi un travail irremplaçable, mais qui dispose pour la gestion de l'abri de nuit ouvert au 139, rue Royale (pendant l'hiver 2011 – 2012) de 17 travailleurs temps plein pour l'accueil de trois cents personnes.

La signature de la Convention signifie aussi qu'à l'avenir, le pouvoir politique risque d'être confronté à la question de la reconnaissance de groupes présentant les mêmes garanties. Ce qui risque de provoquer des mécontentements, évidemment, de la part d'une partie non négligeable du public bruxellois chez qui s'est développé un sentiment d'insécurité face à l'« envahissement » de groupes de précaires comme celui du Gesù.

L'importance des enjeux des occupations a également été bien comprise par les avocats qui défendent bénévolement les intérêts du groupe de squatteurs¹¹, qui ont pesé de tout leur poids pour la signature de cette convention et ont mené la négociation avec leurs collègues avocats de la partie adverse, souvent plus intransigeants que le propriétaire lui-même. Donc il s'agit bien d'un combat politique, puisque l'officialisation de cette convention représente une première au niveau européen, alors que des situations de détresse, quant au logement, sont dénoncées de plus en plus souvent, de manière de plus en plus brûlante, dans nos sociétés dites d'abondance.

Position des autorités communales de Saint-Josse

⁷ N. Bernard (sous la direction de) : « Les chiffres de la vacance immobilière », ds La Lutte contre la vacance immobilière (à Bruxelles et ailleurs) : constats et bonnes pratiques. Actes du colloque du 25 mai 2011, Bruxelles, éd. La Charte, 2001, p.p. 4 à 8.

⁸ Discours du Secrétaire d'Etat au Logement, drink de janvier 2012.

⁹ C. Doulkeridis : « Conclusions et Perspectives », ds N. Bernard : op.cit., p.160.

¹⁰ [http : ulmarolles.blogspot.com](http://ulmarolles.blogspot.com), article du 27 oct. 2011 : signature de la convention.

¹¹ Il s'agit de Mes G-H. Beauthier et A. Deswaef., connus de longue date pour leur engagement dans la défense des sans-abris.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de la commune la plus pauvre de l'entité bruxelloise et que deux tiers de la population bénéficie d'allocations sociales, notamment du revenu d'insertion sociale alloué par le CPAS. On peut donc comprendre que le bourgmestre du lieu n'ait pas accueilli à bras ouverts ce déferlement de squatteurs dont il pouvait craindre qu'ils soient fauteurs de troubles divers requérant l'intervention de la police, et surtout qu'ils soient à charge du CPAS. Il a donc fallu la vigilance constante des structures sociales encadrant le groupe de squatteurs pour aménager diverses situations - de violence ou de saleté – qui ont entraîné l'intervention de la police ou des services d'hygiène, avec comme risque l'expulsion de l'ensemble des occupants. Des personnalités reconnues dans la lutte pour les plus pauvres et pour le logement à Bruxelles, ont d'ailleurs pesé de tout leur poids pour intercéder auprès des autorités communales, notamment l'abbé Jacques Van der Biest, « le curé des Marolles ».

Ce combat quotidien se poursuit, notamment pour l'accès à une domiciliation, susceptible d'être reconnu suite à la signature de la convention d'occupation, ainsi que pour l'octroi d'un revenu aux occupants démunis de tout. Rappelons que la loi stipule que l'octroi du revenu minimal d'insertion (CPAS) n'est pas conditionné à une domiciliation, mais au principe de résidence dans une commune. Ce qui donne théoriquement le droit à des personnes sans abri de bénéficier de ce que l'on nomme un « cpas de rue ». Pourtant, il est de notoriété publique que tous les CPAS, en tout cas sur le territoire bruxellois, fonctionnent dans l'illégalité par rapport à ces principes, vu qu'ils sont déjà en déficit endémique et toujours plus aigu d'année en année.

A Saint-Josse, la situation s'aggrave encore du fait que, dans cette commune pauvre et surpeuplée sévissent ce que l'on appelle des marchands de sommeil, c'est-à-dire des propriétaires véreux qui louent, à des prix prohibitifs, des logements d'une insalubrité parfois effroyable à des populations sans droits et donc bien obligées d'accepter de louer un lieu de vie à n'importe quelles conditions pour jouir d'un toit et d'un domicile, de manière à ne pas vivre dans la rue et, souvent, pour ne pas être expulsées du pays.

De plus, il est fréquent que des migrants ayant réussi à louer un appartement le sous-louent en toute illégalité à des compatriotes ou bien hébergent un certain nombre de ceux-ci. Ce qui conduit, malgré la vigilance des agents de prévention et des agents de quartier, à ce que des logements, reconnus comme domicile officiel pour trois personnes, en contiennent parfois jusqu'à une vingtaine. Ce constat, objectif, a amené la commune de Saint-Josse à adopter un nouveau règlement, lui aussi tout à fait illégal, exigeant la présentation d'un bail en bonne et due forme pour bénéficier de toute domiciliation.

C'est sans doute aussi parce qu'il pensait se retrouver face à des malversations de marchands de sommeil et de sous-locations esclavagistes que le bourgmestre de Saint-Josse s'est crispé par rapport au groupe du Gesù. Dans un premier temps, il a utilisé des règlements communaux qui font force de loi pour geler les reconnaissances sociales (la domiciliation) que les occupants sollicitaient. Ce qui a paralysé la situation des occupants du Gesù et entravé l'action des structures sociales qui les encadrent.

Donc, il a fallu attendre l'été 2012 pour que l'attitude des autorités communales de Saint-Josse, certes moins brutale que dans d'autres communes de l'entité bruxelloise (où l'on expulse les squatteurs purement et simplement) soit vraiment soutenante. En reprenant l'historique des négociations avec les instances communales, on perçoit aisément la lutte, pied à pied, des structures sociales pour obtenir quelques mesures en faveur des occupants.

Certes, le Service communal de prévention - appelé La Maraude - est notamment intervenu, grâce au plan « Froid », avec des couvertures, des boissons chaudes et de la nourriture, à un moment où le chauffage était en panne au Gesù. Mais des actions spectaculaires ont été organisées, comme une conférence de presse impromptue un matin de décembre à 9 heures, sans que les squatteurs ni les intervenants sociaux ne soient prévenus, dans le but de dénoncer l'état d'insalubrité de la cour et le fait que les enfants devraient être pris en charge par Fedasil, vu les conditions de vie

au Gesù (pannes d'électricité et de chauffage). Alors que Fédasil, dépassé par les demandes, nous a envoyé régulièrement des familles à la rue; la police aussi d'ailleurs.

Jusqu'en 2012, le bourgmestre proposait toujours une politique de « prévention », mais refusait conjointement toute intervention de la police communale pour expulser les quelques générateurs de troubles graves. Il fallait, pour cette procédure, un jugement du juge de Paix, alors que ce type d'expulsion de gens violents est effectué par la police dans la commune voisine de Bruxelles Ville.

La domiciliation provisoire pour les occupants reconnus par la convention a d'abord été accordée ; mais le lendemain, le bourgmestre a promulgué un arrêté de menace d'expulsion dans un délai de trois mois, si le squat ne parvenait pas à répondre aux conditions de salubrité du code du logement en vigueur pour les habitations sociales (avec douches, sanitaires en fonction du nombre d'occupants,...etc).Ce qui est impossible à atteindre dans un lieu d'occupation précaire. Corollairement, les domiciliations déjà accordées ont été « gelées » (en pratique, on reporte le passage de l'agent de quartier). Or, pour les personnes sans papiers, la reconnaissance d'un domicile est vitale et elles se retrouvent vite dans des situations de cercles vicieux qui défraient régulièrement la chronique : les familles ne pouvant obtenir une domiciliation ne peuvent bénéficier ni d'allocations ni d'un permis de travail leur apportant un revenu; sans source de revenus, elles ne peuvent faire face à la location d'un logement et le cercle infernal recommence. Donc, bien que certaines familles vivent en Belgique depuis plusieurs années et se soient mobilisées pour que leurs enfants soient intégrés, elles risquent toujours le non renouvellement de leurs cartes de séjour provisoires et l'expulsion vers leur pays d'origine.

Rivalités entre différents niveaux de pouvoirs

Enfin, à ces frilosités politiciennes s'ajoutent les impasses générées par la manière de gérer les dossiers de régularisation des demandeurs d'asile en Belgique. Il existe un véritable bras de fer entre les niveaux de pouvoir politique, à savoir la Région, les communes et Fédasil (relevant du Secrétariat d'Etat à l'Asile et à l'Immigration, donc du fédéral) ; chacun cherchant à prouver qu'il manque de moyens pour mener à bien ses missions. Surtout à Bruxelles, Fédasil répète qu'il ne reçoit pas assez de moyens pour abriter les demandeurs d'asile pendant l'examen de leur dossier ; et donc il renvoie des familles sans abri dans des lieux comme le Gesù où ils sont quand même plus en sûreté que dans un hall de gare. Les instances politiques rétorquent que Fédasil ne fait pas son travail et devrait prendre en charge les enfants en grande précarité comme ceux du Gesù.

Tous ces faits - vérifiables – témoignent d'une réticence profonde à voir s'installer de manière prolongée ou à demeure des publics précarisés comme ceux du Gesù. Des stratégies et demandes des assistants sociaux se heurtent à des doubles messages. Travailleurs sociaux et habitants n'ont aucune prise sur ces leviers de pouvoir, mais en subissent les conséquences, à savoir la « précarité – boule de neige » pour les uns et l'épuisement pour tous.

1.7.2. Enjeux « politiques » à l'intérieur du Gesù

Il serait vain de présenter le Gesù comme un endroit idyllique : comme tous les rassemblements humains occupant un territoire à partager, le squat a vécu, en interne, plusieurs crises idéologiques génératrices de violence et dont l'une au moins a mis en péril la survie du groupe, en 2011.

J'insiste sur la différence entre le groupe des occupants du Gesù et des squats de petite taille organisés par des personnes regroupées autour d'un projet commun (le plus souvent une conception de vie prônant la décroissance, l'anti-capitalisme, donc le refus du consumérisme et même du travail). Ces habitats collectifs ne sont pas nécessairement composés de gens précaires, mais surtout

de personnes ayant choisi ce mode de vie dans un objectif de dénonciation politique, ce qui ne diminue nullement la valeur de ces mouvements. Mais il faut savoir que ces squats n'accueillent pas dans l'urgence les situations de familles en grande détresse.

Donc, le groupe du Gesù a vécu des conflits idéologiques importants. Malgré des convergences d'objectifs, au fil de l'occupation, deux « camps » se sont opposés de plus en plus radicalement : les militants d'un mouvement communiste d'obédience marxiste-léniniste, d'une part, et les artistes alternatifs, d'autre part. Cette inimitié repose tout d'abord sur les origines sociales différentes de ces gens : les artistes - plusieurs d'entre eux en tout cas - sont des jeunes de moins de 30 ans issus de milieux familiaux (assez) favorisés. Par contre, les militants communistes viennent de milieux beaucoup plus populaires, certains sont plus âgés (dans la cinquantaine), ils vivent eux-mêmes dans une relative précarité, ils émargent au CPAS ou perçoivent des allocations de chômage. Très vite s'est développée une méfiance de la part de certains militants communistes à l'égard des jeunes artistes, traités de « gosses de riches » et coupables, à leurs yeux, de conserver un certain souci de reconnaissance en tant qu'individus plutôt que de se fondre totalement dans le groupe.

Pourtant, pendant plus d'une année (2010), la cohésion du groupe a pu être sauvegardée, malgré les tiraillements, ce qui a permis l'organisation d'événements et de fêtes destinés à faire connaître le mouvement, avec la participation de certains occupants. Le groupe essayait aussi d'établir des liens avec d'autres squats, notamment par l'échange de matériels divers, et cela malgré la brièveté de certaines occupations systématiquement expulsées par la police. Par ailleurs, les jeunes artistes poursuivaient des activités à la fois créatives et bénéfiques pour les occupants, en particulier la soixantaine d'enfants, avec le soutien d'animateurs employés dans des structures communales (La Ruelle, notamment). Certains artistes emmenaient les enfants en excursions, à la mer et à la campagne et ont réalisé, avec eux, un film illustrant ces moments de découvertes, aspect important pour les parents qui se sentaient enfin reconnus. Malheureusement, beaucoup de ces activités - qui nécessitaient de disposer d'un espace important - ont été interrompues, vu la fermeture de l'église par le propriétaire décidé à louer les lieux pour des événements lucratifs, en collaboration avec le Botanique. Cette fermeture a représenté une perte importante pour la vitalité des projets et des manifestations organisées par le groupe.

C'est d'ailleurs cet épisode de la fermeture de l'église qui a mis le feu aux poudres entre le groupe des militants communistes et celui des artistes ; les militants rendant les artistes responsables de la perte de l'église à cause justement des réalisations correspondant à leur projet artistique et idéologique (les deux étant indissociables à leurs yeux). En effet, dans ce groupe d'artistes, les peintres avaient entamé un projet intitulé l'Arbre du Chœur de l'Eglise du Gesù. Il s'agissait d'une fresque collective peinte sur les murs intérieurs, représentant « l'arbre à palabres », qui unifie le groupe, puisqu'à ses pieds que se négocient les conflits. Cette réalisation avait généré des peintures, notamment à l'encre de Chine, non seulement indélébiles, mais qui avaient pénétré le support (donc la pierre) en profondeur ; ce qui pouvait être considéré comme une dégradation du patrimoine dont la réfection par sablage aurait généré des dépenses impossibles à assumer par le groupe. Par ailleurs, les artistes avaient également peint de couleurs vives et de motifs une partie des briques des murs extérieurs de l'église. Le groupe des militants communistes dénonçait ces manœuvres inconséquentes, susceptibles de mettre en danger l'ensemble des familles et d'entraîner leur expulsion du Gesù. Cette situation a empoisonné l'atmosphère du squat pendant des semaines, voire des mois, paralysant toute forme de projet. Ce conflit a failli faire capoter l'occupation elle-même.

Le groupe des militants communistes s'est investi lui aussi dans l'occupation, rendant des services, participant à toutes les tâches ingrates (réaménagement de l'électricité, réfection des tuyauteries et des sanitaires, nettoyage, surveillance des couloirs, apaisement d'épisodes de violence etc.), ainsi qu'à l'organisation des fêtes et activités. Les militants ont également accompagné les occupants dans des démarches administratives, médicales ou sociales. Mais ce groupe ne supportait pas de sortir de sa ligne idéologique et refusait farouchement les règles et les limites que rappelaient

les organismes subsidiés quant aux moyens acceptables dans les actions sociales. Les intervenants sociaux se sont retrouvés englués face à l'installation d'un fonctionnement à caractère pseudo-familial : deux des meneuses militantes se sont auto-proclamées les « mères » du groupe pour les occupants insécurisés et donc fragilisés, distribuant gratifications et sanctions, favorisant des alliances et utilisant des rumeurs pour faire avancer leur position ; le tout associé à des plaintes continuelles sur l'« incompétence » des occupants. Au quotidien, ce fonctionnement permettait le maintien, dans une poignée de mains, de tous les pouvoirs nécessaires à l'organisation du squat : depuis l'attribution des chambres, en passant par la distribution d'outils, de matériel et de produits de nettoyage, mais aussi l'utilisation de la connexion internet ouverte pour les occupants et des ordinateurs reçus pour eux, jusqu'à la répartition des vivres recueillis et amenés dans le squat par diverses institutions caritatives des environs (produits périssables, mais aussi lait et langes jetables pour les enfants). Ainsi, les travailleurs sociaux ont réalisé, mais une fois la crise passée seulement, qu'avaient sévi, dans le squat, des situations proches de l'esclavagisme : certains occupants démunis se voyant obligés de rendre à d'autres des services, parfois dégradants, pour recevoir de la nourriture. Enfin, pour ce qui est des armes les plus raffinées, à savoir la culpabilisation et la désignation d'un bouc émissaire, on a pu assister à des situations carrément délirantes et capables de générer la confusion dans la pensée des occupants, mais aussi, parfois, dans celle des intervenants sociaux, avec la constitution de parties savamment montées les unes contre les autres. Le premier bouc émissaire ainsi désigné a été le groupe des jeunes artistes - et l'un d'eux en particulier, souvent leur porte-parole -, jugés individualistes et parasites par le capitalisme par opposition aux « vrais » artistes qui, eux, posent des gestes artistiques « en sachant ce qu'ils font ». Finalement, le groupe des militants a profité de l'absence des intervenants sociaux (en vacances) pour convoquer une assemblée générale et susciter un véritable lynchage du jeune artiste. Les travailleurs sociaux ont alors contesté la légitimité de cette assemblée et ont été propulsés comme nouveaux boucs émissaires, accusés de favoriser les tensions entre les différents groupes ethniques. Cette situation a duré plusieurs semaines et ma collègue et moi nous sommes interrogées sur la possibilité de poursuivre notre action d'accompagnement des squatteurs.

Finalement, le groupe de militants a décidé de se retirer. Mais il a suscité la panique parmi les familles sans papiers en annonçant que le squat ne survivrait pas à ce départ et que le groupe serait expulsé manu militari. Ils ont emporté une grande part du matériel rassemblé au service des squatteurs, les ordinateurs, un lave-linge, les jeux des enfants, le matériel de dessin et d'écriture, les trampolines et les matelas associés à celles-ci.

Au final, qu'est-ce ces crises successive ont appris aux divers intervenants du Gesù ? Avant tout, à garder une distance critique par rapport à tous les mouvements, de quelque orientation que ce soit, susceptibles de s'arroger une part du pouvoir dans le squat. Et donc, à revendiquer une neutralité par rapport aux diverses factions. Nous avons favorisé des formules d'accompagnement permettant aux squatteurs d'apprendre à partir de chaque situation et d'acquérir des ressources réutilisables pour des situations ultérieures.

3. Le squat du Gesù fonctionne-t-il comme un système? Pourrait-il devenir support social pour ses habitants?

Nous allons à présent nous pencher sur les divers aspects du fonctionnement intérieur du squat. Rappelons que le droit à l'occupation du bâtiment du Gesù est soumis à des conditions : les occupants ne doivent pas payer de loyer mais sont tenus de gérer le lieu en « bons pères de famille », ils doivent l'entretenir, en améliorer la salubrité ET payer des charges pour les consommations d'eau, de gaz et d'électricité. Chaque occupant s'est engagé personnellement, pour la signature de la convention, auprès du juge de Paix de la commune de Saint-Josse. Ce qui implique

qu'en cas de dettes ou de dégradation, les frais peuvent être réclamés aux occupants considérés comme solvables. Dans les faits, ceux-ci représentent deux ou trois personnes et ils disposent d'une domiciliation ailleurs. Pour que ces occupants ne subissent pas les revers éventuels de cette situation, il a été décidé de les inscrire comme participants à la convention entre les squatteurs et le propriétaire, mais ne demandant pas de domiciliation, contrairement aux autres résidents.

Pour les travailleurs sociaux, les avocats et les occupants engagés dans ce projet, la signature de la convention représentait une victoire obtenue de haute lutte après plusieurs mois de négociations serrées avec les avocats du propriétaire. La convention a aussi été obtenue grâce au paiement d'une facture d'eau (pour la consommation de l'année 2010) de 10.000 €, dans les conditions économiques décrites plus haut. Nous allons enfin pouvoir travailler! S'occuper mieux des gens, et surtout des enfants, organiser des espaces communs avec des ateliers et des cours d'alphabétisation, sécuriser le bâtiment, etc. Or, force est de constater que ces espoirs ont été constamment déçus, car une fois la convention signée, la situation s'est dégradée, entraînant des crises à répétition et instillant, chez les travailleurs sociaux et les structures bénévoles, une alternance de découragement et de colère. Actuellement, la situation paraît se débloquer, grâce à l'aide du propriétaire; celui-ci est en effet soucieux de sécuriser son bâtiment jusqu'aux travaux de transformation. Il semble avoir réussi à persuader le bourgmestre de Saint-Josse de soutenir l'occupation avec l'aide de services communaux et, si besoin est, de la police.

3.1. Dérives constatées après la signature de la convention

Après la signature de la convention, nous avons constaté:

- une recrudescence de la violence liée à divers trafics et sous-locations clandestines. Ces situations ont généré des rixes, avec plaintes déposées à la police, ainsi que la destruction du matériel collectif. Des menaces (y compris de mort) ont été proférées contre certains occupants qui tentaient de réguler ces situations et contre des travailleurs sociaux.
- la destruction systématique de tout essai de sécurisation du bâtiment: une serrure sécurisée (avec clés non reproductibles) a été installée sur la porte d'entrée, aux frais de l'ULM, et les clés ont été remises gratuitement aux résidents reconnus. Elle a été sabotée à deux reprises (et il a été prouvé qu'elle ne pouvait l'être que par quelqu'un de l'intérieur ou avec la complicité d'un occupant.) Il a alors été décidé de ne pas remplacer la serrure ; depuis, la porte est restée ouverte. D'autres portes donnant accès à d'autres parties du complexe ont été forcées pour pouvoir s'introduire clandestinement dans le bâtiment y compris dans l'église ; des trous ont été percés dans les murs des caves pour réaménager des passages.
- le sabotage récurrent des installations d'électricité et de chauffage, entraînant des pannes qui ont parfois duré plusieurs semaines, vu l'ampleur des réparations à effectuer. Ainsi, il a été impossible de relancer le chauffage, après l'été, à cause du vol de morceaux de tuyaux métalliques amenant l'eau dans les radiateurs aux étages. Des radiateurs en fonte ont également disparu. La surconsommation due à l'emploi massif de chauffages d'appoint, le vol de certains fusibles ou de métrages de fils électriques ont également privé de courant des parties entières du bâtiment.
- la difficulté grandissante de percevoir les cotisations nécessaires pour payer les charges définies dans la convention avec le propriétaire (+/- 2000 € par mois). Les refus reposant sur des raisons diverses: absence de confiance dans les assistants sociaux, sentiment d'injustice, absence des domiciliations promises, pannes d'électricité et de chauffage. Cette situation a entraîné comme résultat inéluctable le non-paiement des charges promises au propriétaire,

avec le risque conséquent d'expulsion rapide du groupe. Ce non-paiement rend également impossible la récolte des fonds nécessaires pour l'achat du matériel nécessaire aux réparations garantissant la salubrité du bâtiment.

- la négligence et le laisser-aller de l'entretien du bâtiment au quotidien. Les parties communes n'étaient plus nettoyées, les poubelles et les déchets traînaient dans les couloirs, et cela malgré l'installation de conteneurs dans la cour. Il en est résulté un épuisement endémique des occupants investis dans le fonctionnement du groupe et qui tentent de prendre en main ces aspects de la vie commune.
- le non-respect des denrées recueillies ainsi que le vol de dons. Tout arrivage de dons donne toujours lieu à de véritables pugilats si les intervenants sociaux ne s'interposent pas pour aider les quelques occupants investis dans le fonctionnement du groupe à réguler la distribution. Des colis entiers « disparaissent » comme par enchantement entre la porte du bâtiment et le lieu de répartition. Pendant toute une période, après un arrivage de fruits et légumes, des occupants jetaient sur le sol les denrées dont ils ne voulaient pas ; des pains entiers étaient jetés dans les caves, nourrissant évidemment les rats, alors que le squat tentait d'éradiquer la multiplication de ces rongeurs. La situation était la même au moment de dons de vêtements.

Donc, force est de constater que l'occupation du Gesù ne fonctionne pas spontanément comme support social, et cela malgré tous les efforts d'imagination et de mise en œuvre déployés par les structures d'accompagnement social.

3.2. Ces dysfonctionnements sont relatifs

J'insiste sur cette notion de dysfonctionnement **relatif**, car il ne faut pas oublier que ce groupe de squatteurs existe quand même depuis quatre ans et séjourne dans l'ancien couvent du Gesù depuis près de trois ans, ce qui représente une durée remarquable pour ce genre d'expérience, transitoire par essence. Je développerai deux hypothèses pour essayer de rendre compte des difficultés rencontrées par le groupe de squatteurs : d'une part, les difficultés dues aux publics constitutifs du squat et, d'autre part, les types d'organisation – sociale et économique – élaborés par le groupe.

3.2.1. Dérives liées à la cohabitation

Aux difficultés de cohabitation entre les communautés et les cultures se sont ajoutées les relations, parfois violentes, liées à l'économie de la débrouille.

Les relations entre les communautés

Il existe une animosité tangible entre différentes communautés constitutives du groupe, notamment entre Slovaques - Roms pour la plupart - et arabophones. De plus, comme dans toute communauté humaine, les membres s'ingénient à construire des hiérarchies de statuts. Le Gesù n'échappe évidemment pas à cette tendance : certains occupants affichent une supériorité arrogante par rapport à d'autres, refusant de participer aux tâches collectives de nettoyage ou de rassemblement des poubelles, tâches réservées, à leurs yeux, à des occupants jugés inférieurs. Même les cohésions intracommunautaires restent très limitées : il existe des tensions et jalousies entre certaines familles, notamment en ce qui concerne l'attribution des logements jugés plus spacieux ou plus confortables que d'autres, et aussi en rapport avec des regroupements familiaux

(certaines familles ayant fait admettre leurs parents, frères ou cousins dans le squat, ce qui a généré un sentiment d'injustice chez d'autres). Cependant, la solidarité intracommunautaire fonctionne sans faille lorsqu'un membre d'une communauté est accusé d'un délit : là, l'ensemble du groupe semble faire bloc, peut-être aussi parce que des pressions sont exercées. Chacun est tenu par des loyautés. Cet état d'esprit place les travailleurs sociaux face à des situations quasi insolubles, même lorsque l'on détient des preuves quant aux auteurs des délits : les membres de chaque communauté se resserrent et certains montrent beaucoup de réticences à prêter main forte pour une quelconque réparation, ce qui génère des tensions renouvelées.

La coexistence d'occupants de langue maternelle différente accroît les risques de mauvaise compréhension réciproque, générant des malentendus qui donnent lieu à des conflits. Les travailleurs sociaux s'en rendent compte lorsqu'ils essaient de débroussailler ces situations, les frictions peuvent tenir à peu de choses du moins apparemment. Les assemblées générales requièrent la présence de deux interprètes au moins, l'un(e) pour les familles slovaques, l'autre pour les occupants arabophones. Sans compter les résidents qui ne font pas partie de ces communautés et ne parlent que l'anglais, langue dans laquelle quelqu'un du groupe traduit pour eux. Il reste cependant des impasses, personne ne parlant l'arménien, par exemple, seule langue parlée par une occupante. Mais le groupe du Gesù n'est certainement pas le seul à être confronté à ce genre de limite.

Les structures sociales encadrantes ont essayé de faire évoluer la situation en organisant, dans le cadre même du squat, des cours d'alphabétisation et de français pour les occupants ; la connaissance du français étant, de surcroît, un signe d'intégration aux yeux des pouvoirs publics. En effet, des mères n'avaient pas la possibilité de se rendre à un cours à l'extérieur, car elles ne pouvaient quitter leurs jeunes enfants, que plusieurs d'entre elles allaitaient. Mais, en pratique, ces cours doivent être relancés à intervalles réguliers, dans l'espoir de fournir aux occupants un atout dans la recherche d'un travail.

La sauvegarde de traditions dites « de l'origine », constitutives de l'identité des communautés en présence, ne sont pas sans incidence sur les troubles agitant régulièrement le Gesù. Ainsi, par exemple, la plupart des familles slovaques transposent leurs modes de vie traditionnels au niveau de l'occupation de l'espace, de l'éducation des enfants, des relations intergénérationnelles, de la manière de se débrouiller pour se procurer des ressources. Au niveau de l'organisation de l'espace, ces familles se regroupent par quartier, dans le couloir d'un même étage, de manière à ce que leurs enfants (surtout les plus jeunes) puissent aller et venir, sans souci, d'un appartement à l'autre. On peut comprendre l'importance de ce sentiment de sécurité, vu le nombre d'enfants par famille (entre quatre et neuf). Mais cela implique aussi des frictions avec les autres occupants : on retrouve les petits enfants roms sans surveillance dans la cour du couvent, en train de jouer avec des bâtons et des cailloux, ce qui entraîne des dégradations, surtout des bris de vitres. Ils sèment de menus déchets de toute sorte dans tous les coins du bâtiment. Quant aux adolescents, certains reçoivent une éducation très libre et déambulent souvent la nuit. Non seulement certains occupants se montrent très critiques par rapport à cette éducation, mais cela peut générer des tensions réelles, par exemple, lorsque des adolescentes slovaques de 13 ans se disent l'objet de propositions à caractère sexuel venant d'autres occupants éméchés. Enfin, ces familles utilisent les moyens traditionnels dont elles disposent pour se procurer un maigre revenu, à savoir la récupération des métaux, d'autant plus que les pères ne peuvent décrocher aucun « petit » travail. Ces pratiques sévissent à l'intérieur du squat, au détriment du bâtiment, quand leur convoitise se tourne vers les tuyaux, radiateur, zinc de toitures, fils électriques... Ces squatteurs scient la branche sur laquelle ils sont assis, puisqu'outre les dégradations du lieu de vie collectif, une plainte déposée par le propriétaire peut entraîner une expulsion. Ces activités ont aussi une incidence sur le rythme de vie des adolescents, en tout cas quant à leur scolarité. En effet, un bon père slovaque doit transmettre à ses fils tous ces savoir-faire permettant de survivre à travers les aléas de l'existence. Donc, la nuit, des adolescents partent en quête de récupérations avec les hommes adultes ; donc, le

matin venu, ils ne sont pas en état de se rendre à l'école, au grand dam des établissements scolaires concernés. Ce qui amène les « tuteurs » des enfants (le plus souvent quelques occupants conscientisés) à parlementer sans arrêt avec les écoles. Et cette situation traduit bien aussi l'ambiguïté des attentes des parents slovaques envers leurs enfants: à la fois, ils insistent sur l'importance d'une insertion scolaire et de l'apprentissage d'une des langues nationales ; mais, par ailleurs, ils ne peuvent renoncer aux modes de transmission ancestrale de survie. Or, ces aspects apparaissent comme antinomiques, en tout cas par rapport aux normes de notre société.

Influence des pratiques relevant de l'économie souterraine

Certains occupants, d'origines diverses, développent les différents secteurs de économie de la rue. Les pratiques économiques souterraines sont présentes dans tous les îlots de précarisation sociale¹². Elles permettent d'améliorer l'ordinaire et de se procurer des objets de prestige, valorisants aux yeux du groupe. Ces pratiques sont d'autant plus implantées au Gesù qu'un certain nombre d'occupants sont arrivés après avoir été exclus d'autres endroits refuges, où leurs comportements et microtrafics posaient problèmes. Le squat représente pour eux la dernière assurance d'une insertion de durée aussi longue que possible, au-delà, c'est le retour à la rue. Mais les trafics inscrivent dans leur sillage des relations sociales et économiques qui se régulent dans la clandestines, et veulent persister coûte que coûte. Avec, en parallèle, la maîtrise des discours attendus par les intervenants sociaux: ainsi la plupart des occupants se disent d'accord avec toutes les propositions d'aménagement du bâtiment ; ils sont prêts à signer le règlement d'ordre intérieur, ...à condition de n'être pas mis eux-mêmes sur la sellette. Les travailleurs sont toujours sur le qui-vive, car sinon, l'alcool et les drogues risquent d'entraîner des bagarres, des règlements de compte pour asseoir, renforcer ou réaffirmer le pouvoir des leaders. Quant à la prostitution, que les prostituées ressortissent de la population du squat ou qu'elles aient été introduites de l'extérieur par des occupants, elle entraîne toute une série de rivalités et de dépendances, mais également des violences conjugales ou des règlements de comptes féminins.

Au risque de paraître peu nuancée, je deviens convaincue que étant donné la grande pénurie à laquelle doivent faire face les squatteurs du Gesù, ces facteurs ne pourront être éradiqués. Le Gesù n'est, somme toute, qu'un lieu qui fait effet loupe sur l'état de notre société « mondialisée », ses brassages de populations et les pratiques d'aliénation qu'elle favorise. Cependant, les structures sociales ne peuvent laisser libre cours aux trafics quand ils génèrent toutes sortes de dérives potentiellement dangereuses, non seulement par leur violence intrinsèque, mais aussi par les risques qu'ils font courir à l'ensemble du groupe, entre particulier dans ses rapports avec les différents représentants des autorités légales (pouvoir communal, polices, pompiers...).

3.2.2 . Les régulations et formes d'organisation mises en place au Gesù

Au Gesù, les régulations du vivre ensemble sont d'ordre socio-politique mais aussi socio-économique. Le groupe tente continuellement de mettre sur pied des formes de démocratie participative et des règles du vivre ensemble, malgré les transgressions. Quant aux pénuries, elles donnent lieu à pas mal de débrouilles quotidiennes et de solidarités (aide, dons ...).

L'organisation socio-politique du groupe du Gesù

Nous avons déjà évoqué plus haut l'histoire du collectif qui occupe actuellement le Gesù : il militait pour le droit au logement, il avait le souci de dénoncer les aliénations et les injustices de la

¹² P. Jamouille : *Drogues de rue* et *La débrouille des Familles*, Bruxelles, éd. De Boeck, 2000 et 2002.

société capitaliste : il voulait restituer aux personnes les plus précaires les rênes de leur propre destinée. Cet idéal correspondait à celui des travailleurs sociaux et de leurs structures, investies dans ce projet. Aussi la seule contrainte, pour les personnes accueillies dans le squat était de signer le règlement d'ordre intérieur¹³, traduit dans les langues maternelles des principaux groupes d'occupants. Les candidats devaient aussi correspondre aux critères d'admission : familles avec enfants, femmes seules avec ou sans enfants, quelques hommes célibataires pouvant rendre des services pratiques dans le bâtiment ou pour les activités). Le règlement d'ordre intérieur insiste certes sur la tenue du squat « en bon père de famille », mais surtout sur le refus de la violence, des trafics et de toute forme d'exploitation d'autrui dans le groupe. Et sur la participation obligatoire à l'Assemblée générale hebdomadaire. En effet, au quotidien, le groupe a voulu instaurer une formule de démocratie directe, à travers la tenue d'une réunion hebdomadaire ouverte à tous les occupants, chaque mardi à 13h. Un ou deux intervenants sociaux animent les débats et rédigent un rapport distribué aux squatteurs à la réunion suivante.

Dans un premier temps, pour la tenue même de l'assemblée, le principe consistait à établir un ordre du jour spontané rassemblant, autant que possible, toutes les questions rencontrées dans le vécu du squat et dont les occupants voulaient débattre. Après un état des lieux ou un exposé, par le(s) squatteur(s) concerné(s), un débat avait lieu où chacun pouvait demander la parole en toute égalité. En cas de litige entre deux ou plusieurs squatteurs, les différents partis étaient entendus, exposaient leurs griefs et leurs arguments. Une fois la question débattue, l'assemblée générale était seule habilitée à prendre une décision souveraine et à la faire appliquer.

En pratique, nous avons pu constater assez vite le désinvestissement de la réunion hebdomadaire par une partie importante de la population du squat, soit par manque de motivation pour le fonctionnement du groupe soit par peur de se voir impliqué dans des questions délicates, surtout en cas de conflit à résoudre. Cet absentéisme étant aussi un moyen imparable de paralyser diverses situations, notamment pour l'organisation des corvées collectives (nettoyage, rassemblement et évacuation des poubelles,...). Ainsi, alors que le règlement d'ordre intérieur évoque des sanctions en cas de non-respect des règles ; en pratique, celles-ci n'ont jamais pu être appliquées, y compris pour les participants les plus problématiques.

Autre écueil, la manipulation de nombreux squatteurs par certains meneurs du groupe, au moment de l'assemblée générale, par diverses tactiques: promesses alléchantes, menaces, rumeurs, dénigrement de l'adversaire, consignes de vote, accusations de partialité contre les assistants sociaux. L'objectif poursuivi et atteint étant de susciter une paralysie du fonctionnement de l'ensemble et d'en rendre l'« autre » responsable. Face à l'impossibilité de secouer la passivité d'un grand nombre de squatteurs, même après le départ de certains « idéologues », les intervenants sociaux ont tenté plusieurs modifications dans l'organisation de l'Assemblée générale, notamment le recours au vote secret pour les décisions les plus importantes (par exemple, l'expulsion de squatteurs violents). Sans toujours parvenir à enrayer les manipulations ni à faire renaître la motivation. Ils ont alors proposé un comité de gestion, lui aussi hebdomadaire, constitué de représentants de chaque étage et des diverses communautés du squat. Cette instance était chargée d'aborder et de débroussailler les questions relatives au fonctionnement quotidien du bâtiment, de manière à présenter des solutions à l'Assemblée générale toujours souveraine pour la prise de décisions. Cette nouvelle structure s'est heurtée aux mêmes difficultés d'immobilisme que précédemment, avec le risque d'épuisement conséquent des squatteurs actifs et les manifestations de mécontentement à leur égard, y compris les agressions physiques.

L'interpellation adressée aux occupants sur ce qu'ils comptaient faire par eux-mêmes n'a pas rencontré plus de succès. En fait, la seule réalité qui semblait parvenir à réveiller ce public, sur le plan de l'organisation collective du moins, c'était la crainte d'une expulsion, que ce soit par les

¹³ Cf annexes.

autorités communales (pour cause d'insalubrité) ou par le propriétaire (pour non-respect de la convention et dégradations dans le bâtiment). Alors, sortant de leur torpeur, un certain nombre de squatteurs s'activaient, nettoyaient les communs et les sanitaires, rangeaient la cour, évacuaient les poubelles, réparaient les dégâts. Jusqu'à ce que l'alerte soit passée et jusqu'au prochain gros danger. Il a ainsi fallu accepter une collaboration relative avec des instances potentiellement répressives comme la police ou, tout au moins, le service de prévention de la commune de Saint-Josse.

Force est donc de constater que, sur le plan de l'organisation sociale, le squat du Gesù ne fonctionne pas comme un système politique protecteur, en tout cas, pas comme LE projet auquel aspiraient et les squatteurs militants et la plupart des intervenants sociaux : une utopie permettant à des laissés pour compte de se serrer les coudes et de mettre sur pied, grâce à leurs décisions prises dans la liberté et la solidarité, un fonctionnement cohérent générateur de reconnaissance sociale et d'un bien-être minimal pour l'ensemble des participants. Tous les accompagnants avouent avoir dû y renoncer et s'être heurtés à des comportements liés aux codes de la rue : le manque de solidarité, la loi du plus fort, les manipulations. Face à ces réalités, ils ont dû se résoudre à abandonner la démocratie directe et plus ou moins imposer certaines décisions, quitte à faire appel à l'autorité représentée par le propriétaire. C'était, semble-t-il, le prix à payer pour la survie d'un groupe de cette taille, avec ce type de public. Et c'est sans doute l'aptitude à opérer ces modifications, même si elles sont douloureuses, qui a permis que le groupe n'ait pas été expulsé.

L'organisation socioéconomique du Gesù

Après avoir évoqué le fonctionnement socio-politique du Gesù, il nous faut maintenant examiner comment le squat s'organise pour survivre. A quelles ressources assurées a-t-il droit? Comment les occupants s'organisent-ils pour trouver des fonds, pour payer les charges dues au propriétaire, pour se nourrir et faire face, plus généralement, aux besoins du quotidien? En résumé, c'est le règne de la précarité, de la débrouille, de la récupération et, dans les moments favorables, des dons apportés par diverses institutions privées.

Différents facteurs génèrent de la précarité, citons d'abord l'occupation d'un bâtiment privé. Le fait que le bâtiment appartient à un propriétaire privé ne donne droit à aucun subside ni à aucun partage des charges avec une instance publique. Concrètement, c'est ce qui différencie la situation du Gesù de celle du 123, rue Royale: cet autre squat « reconnu » réside dans un bâtiment appartenant à la Région Wallonne qui assume, sur ses fonds propres, la moitié des charges nécessaires au fonctionnement du lieu (eau, électricité); de plus, le 123 reçoit plusieurs subsides notamment du Secrétariat au Logement de la Région Bruxelloise, dont un ex-conseiller fait toujours partie du Conseil d'Administration. Au Gesù, par contre, les occupants doivent se débrouiller pour rassembler les fonds nécessaires à la survie de l'occupation.

Les occupants du Gesù doivent assumer seuls les frais de fonctionnement du squat. Aux charges diverses (eau, électricité) s'ajoutent les « petits » besoins du quotidien (produits de nettoyage et de lessive, sacs pour les poubelles), mais aussi l'achat du matériel de réparations diverses, les frais médicaux et pharmaceutiques et les frais scolaires. Pour les frais alimentaires ou vestimentaires, les squatteurs survivent surtout grâce à des dons divers. En effet, les personnes sans papiers et, en particulier, les demandeurs d'asile ne peuvent bénéficier de ressources garanties de la part des pouvoirs publics (y compris sous la forme d'allocations) qui leur donneraient la possibilité de se procurer les produits associés à une existence dans la dignité. Ainsi, le public composant le Gesù est particulièrement défavorisé. La plupart des non-Européens ne sont pas régularisables malgré toutes les actions entreprises et les Européens, en majorité des Slovaques, mais aussi plusieurs Français, n'ont aucune existence reconnue en Belgique. La commune de Saint-Josse gèle toujours la plupart des demandes de domiciliations. Et ne parlons pas du CPAS épouvanté à l'idée

de devoir déboursier le montant des allocations nécessaires.

De plus, parmi les rares squatteurs qui ont obtenu une domiciliation, certains ont reçu un avertissement extrait de rôle pour chefs de ménage et personnes isolées. L'assistant social chargé de la situation craignait qu'en cas de demande d'exonération, l'Administration communale ne vérifie que le titre de séjour n'est pas ou plus valide. Avec le risque d'expulsion conséquent. Donc nous pouvions aller jusqu'à craindre que les personnes doivent faire face à davantage de frais qu'avant la domiciliation, de toute façon précaire, limitée à trois mois et prolongée seulement si les intéressés apportent la preuve d'une formation (autre que des cours de langue pour étrangers) ou d'un contrat de travail. Autrement dit, la quadrature du cercle et le retour à la case-départ.

Sur ce plan aussi, la situation des occupants du 123, rue Royale est radicalement différente : ils sont tous domiciliés sur place, ce qui leur donne droit à des allocations ou à un permis de travail. Certains d'entre eux sont d'ailleurs des intervenants sociaux qui logent dans le squat et le gèrent. Les personnes sans revenus ne sont acceptées qu'exceptionnellement et pour une période très limitée.

L'absence de revenus garantis ne facilite évidemment pas la collecte des cotisations nécessaires au paiement des charges pourtant calculées à 25 euros par adulte. L'ensemble permettant de rassembler entre 2000 et 3000€ par mois, ce qui couvre les charges mensuelles (eau, gaz, électricité). Mais ce tarif est exorbitant pour les occupants n'ayant droit à rien (soit le plus grand nombre). Beaucoup d'occupants ne peuvent déjà pas faire face à certains types de dépenses indispensables, en particulier les frais scolaires de leurs enfants, y compris les repas chauds et les garderies du midi ; ils ont du mal à trouver l'argent pour l'achat de langes pour leurs bébés. Ils dépendent de la charité d'autres personnes pour résoudre ces difficultés. Certains dénichent de petits boulots précaires (distribution de flyers, numéros d'artistes de rue) ou font la manche. D'autres se débrouillent dans de l'économie souterraine.

La plupart des squatteurs sont des réfugiés économiques dont certains se sont parfois lourdement endettés pour partir et ont traversé des dangers avec leurs enfants. Ils arrivent imprégnés de visions d'abondance, de biens de consommations accessibles à tous et raisonnent aux antipodes des principes de gestion de la pénurie, qu'on les intervenants sociaux. Dans la plupart des appartements du Gesù, le meuble le plus en vue, c'est la télévision, la plus neuve et la plus imposante possible ; et aussi un ordinateur, si possible un portable. Tous les membres de la famille, adultes et adolescents, ont un gsm. Les travailleurs sociaux ont beau prôner les restrictions et rappeler la perspective du paiement des charges, certains occupants n'en ont cure.

La question reste évidemment de savoir si l'octroi d'allocations comblerait ces manques. Cet apport financier donnerait en tous cas un sentiment de dignité à ces familles ou à ces individus et je suis persuadée que la plupart des familles migrantes pourraient opérer progressivement d'autres choix plus solidaires, envers l'occupation. En tout cas, ces gens sont prêts à se sacrifier pour le bien-être de leurs enfants.

En attendant, dans ces contextes sociaux l'organisation comptable du squat est périlleuse. Malgré la précarité endémique, il faut assurer la gestion et la comptabilité du compte de l'Habitat solidaire. En effet, les occupants doivent disposer d'un compte bancaire pour recevoir les dons et pour verser eux-mêmes les montants dus au propriétaire. Ils ont donc ouvert un compte courant à deux signatures (celles de deux occupants disposant d'une domiciliation) et avec deux cartes de manière à disposer des sommes nécessaires au quotidien du squat, même en l'absence d'un des deux signataires. Mais, assez rapidement, les deux responsables ont déclaré vouloir renoncer à cette fonction vu les pressions dont ils étaient l'objet de la part de nombreux squatteurs qui réclamaient de l'argent pour toutes sortes de dépenses ne relevant pas de ce compte, notamment des médicaments. En pratique, le compte a été fermé et la gestion financière est reprise en mains par les assistants sociaux de l'Union des Locataires Maroliens, ce qui est contraire au projet initial, constitue un surcroît de travail et entraîne des accusations de la part de squatteurs à l'encontre de l'ULM.

Heureusement pour le groupe d'Habitat solidaire, des apports soutenant permettent jusqu'à présent de sauver le navire : il s'agit de dons privés, soit en argent soit sous des formes diverses, de divers types d'aide extérieures, qui complètent les ressources issues de la débrouille de chacun. Les dons les plus importants proviennent d'églises : quêtes périodiques organisées par le curé des Marolles, défenseur des plus pauvres à Bruxelles, ou dons du Centre Social Protestant, une organisation caritative très impliquée dans l'aide au Gesù et qui dispose de membres assez fortunés (travaillant notamment à la CEE). L'aide ainsi octroyée a permis de payer les premières factures d'eau, condition préalable à la signature de la convention, mais aussi de louer, pendant plusieurs mois, des conteneurs pour l'évacuation des poubelles quotidiennes et des encombrants jonchant la cour. Des sommes ont été également investies dans du matériel pour la réparation de l'installation électrique et du chauffage ou pour l'achat d'extincteurs à placer dans les couloirs. Les besoins de groupe sont énormes et sans cesse à pourvoir, sans ces aides, le squat n'existerait sans doute plus depuis longtemps. Ces donateurs manifestent de temps à autre leur irritation, ils ont l'impression de remplir un tonneau sans fond. Mais jusqu'à présent, ils reprennent le flambeau après chaque accès de découragement.

A ces dons en argent s'ajoutent divers apports venant de plusieurs groupements ou structures : pain ou sandwiches garnis, soupe, plats préparés, mais aussi des couvertures. Tout cela souvent distribué soit par des structures communales comme la Maraude, service de Prévention de Saint-Josse, dans le cadre du « plan froid », soit par des groupements purement privés, dont on peut parfois s'interroger sur les intentions réelles de recrutement politique ou religieux, malgré leurs déclarations de neutralité. Ainsi, c'est le cas d'une cellule des Frères musulmans qui se font photographier devant des caisses de victuailles en compagnie d'enfants du Gesù et ont distribué des brochures coraniques. Nous sommes aussi confrontés aux comportements d'un groupe de chrétiens américains – Serve the City – qui a animé des activités avec les enfants et organisé l'évacuation d'encombrants, mais a aussi « invité » l'ambassadeur des Etats-Unis, le jour de la fête nationale des USA, à l'insu des squatteurs et des travailleurs sociaux. L'ULM s'est opposée à tous ces dérapages, pour garantir la neutralité idéologique du mouvement, bien qu'elle soit consciente que ces dons sont précieux pour les squatteurs. Car sinon, certains, notamment les adolescents slovaques, fouillent les poubelles.

A côté de ces dons, le squat fonctionne aussi grâce à la débrouille des occupants eux-mêmes, en tout cas grâce à une minorité d'entre eux. Cette débrouille s'étend à d'autres dimensions que la nourriture. Jusqu'il y a quelques mois, un occupant qui disposait d'une camionnette a organisé des déménagements ou vidé des maisons à la demande, ce qui a amené divers types d'objets précieux pour les squatteurs, surtout les plus récemment arrivés, car ils manquent souvent du plus indispensable : meubles, literie, casseroles et vaisselle, jouets, matériel scolaire pour les enfants. Un autre squatteur parcourt la ville et ramène sur son vélo des palettes de bois destinées à réparer les vitres cassées ou les portes forcées dans le squat.

D'autres aides proviennent de véritables professionnels : pendant l'hiver 2011, un entrepreneur s'est mis au service des squatteurs avec son électricien pour renouveler l'ensemble du tableau et du câblage électriques. Un architecte des Compagnons dépanneurs a établi le relevé des réfections à effectuer pour assainir le lieu (vitres et sanitaires à remplacer), ainsi que le montant de ces rénovations. L'ULM espérait pouvoir financer une partie de ces travaux à partir des subsides reçus pour l'Habitat solidaire, mais ceux-ci seront réduits de moitié à partir de 2012 pour toutes les associations actives dans ce secteur, ce qui compromet ce projet et oblige à faire de nouveaux appels aux dons.

Même si le groupe des occupants reste dans une perpétuelle précarité pour tout ce qui concerne les grosses dépenses (charges, réparations, gros matériel), ces actions montrent que des occupants se sentent responsables de leur devenir et développent des ressources.

Le Gesù bénéficie aussi d'aides extérieures (en dehors des dons). Citons d'abord l'aide

apportée par le propriétaire du bâtiment. En effet, une des aides les plus précieuses et la réaction la plus « sociale » face au groupe du Gesù est sans doute venue du propriétaire lui-même. On peut rétorquer qu'il avait intérêt à s'allier la bonne volonté des squatteurs pour éviter le saccage de son bâtiment ; cependant, il aurait aussi pu agir comme la plupart des propriétaires confrontés à l'installation d'un squat dans leurs biens : faire appel à un jugement de manière à obtenir l'expulsion des indésirables et son application par la police. Or, il n'en a rien été : non seulement il a accepté la signature d'une convention devant le juge de Paix avec les occupants, mais il a investi des sommes non négligeables pour la réparation d'endroits saccagés par certains squatteurs (vitres cassées, solins en métal arrachés,...), ainsi que pour la sécurisation du bâtiment. Dans cette option, il a engagé une entreprise professionnelle pour colmater des passages creusés par des occupants « sauvages », c'est-à-dire non reconnus par la convention et souvent meneurs des trafics organisés dans le squat. Il a également fait transformer la porte d'entrée de manière à y placer une porte spéciale de sécurité ainsi qu'un sas permettant de filtrer les entrées. Il a accepté d'aménager aussi un poste destiné à du personnel de gardiennage pour assurer la sécurité du squat. Une demande a été adressée à la Région pour qu'elle prenne à sa charge le salaire de ces gardiens. Mais elle reste sans réponse, ce qui laisse la situation en suspens et retarde sine die la perspective de sécuriser le bâtiment et d'expulser enfin les squatteurs violents. Finalement, le propriétaire a accepté de prendre à son compte l'engagement de gardiens professionnels pendant un mois ; ceux-ci seront chargés, non seulement de veiller à la sécurité du squat, mais aussi de former quelques occupants triés sur le volet et qui devront reprendre cette charge par la suite. Cette nouvelle expérience vaut la peine d'être tentée, malgré la crainte de pressions majeures exercée par certains membres du groupe sur les squatteurs sélectionnés comme étant assez fiables pour cette formation.

Sur un autre plan, ce propriétaire a favorisé des réunions de concertation rassemblant les autorités communales, la police de Saint-Josse, son propre représentant, mais aussi les travailleurs de l'ULM et même un squatteur membre du CA de cette asbl. Il a largement contribué à faire admettre au bourgmestre l'intérêt, pour l'image de la politique communale, de reconnaître le squat et de favoriser son encadrement au lieu de le saboter.

Le Gesù bénéficie aussi d'aides, allouées par les pouvoirs publics, destinées aux squatteurs eux-mêmes et aux structures sociales mandatées pour accompagner le projet. En résumé, au niveau du fédéral, pas d'aide de quelque ministère que ce soit. Malgré tout, à force d'insister, Bruxelles-Propreté a envoyé une équipe d'intervenants pour enseigner aux occupants comment trier les ordures et, depuis lors, des sacs poubelles sont distribués (de temps en temps) gratuitement dans le squat. Ce qui constitue une réelle avancée sur le plan financier.

De la part de la Région bruxelloise, rien de concret à espérer jusqu'à présent, à part les deux mi-temps d'assistants sociaux. Des offres vagues d'aide supplémentaire semblent se profiler depuis les élections d'octobre 2012, mais reste à voir si elles se solderont par des apports concrets.

Pour ce qui est des autorités communales de Saint-Josse, le programme d'aide a mis longtemps à prendre une forme cohérente. Le service de Prévention de la Maraude reste bien présent, mais les travailleurs sociaux ne sont toujours pas parvenus à obtenir le tarif social pour les consommations d'eau et d'électricité des occupants (ce qui peut être octroyé par le CPAS). Pour ce qui est de l'intervention de la police en vue de l'expulsion des occupants les plus problématiques, il semble qu'elle se révélera enfin possible dès que la sécurisation du bâtiment sera achevée, que la convention d'occupation sera renouvelée et que le propriétaire introduira une demande auprès du juge de Paix. Mais même ces maigres acquis, conquis de haute lutte, restent aléatoires.

On peut, certes, imputer une grande partie des crises rencontrées au groupe de squatteurs lui-même, mais les difficultés viennent aussi plus largement de causes extérieures contre lesquelles les travailleurs sociaux continuent à lutter. Ils tentent d'obtenir davantage d'aide pour les squatteurs. Malgré ces efforts, un squat comme le Gesù, constitué de marginaux sans droits, reste dans une dépendance précaire par rapport au bon vouloir des propriétaires et des pouvoirs publics.

Dans ces conditions, le squat reste un lieu où les gens vivent de charité et/ou de débrouille, dans l'absence quasi totale de droits à des ressources assurées leur permettant de déterminer des choix pour leur vie et celle des leurs.

2.4. Comment les occupants conçoivent-ils le squat ?

Pour que le lecteur comprenne la vie sociale du groupe installé au Gesù, il me paraît incontournable d'examiner de près la représentation du squat que se font les participants eux-mêmes. En effet, de mon point de vue, cette construction mentale n'est pas entièrement tributaire des contraintes exercées par le monde extérieur et elle influe considérablement les relations à l'intérieur du groupe, les dérives de fonctionnements, les réactions pour y faire face. Ces représentations ont également un impact déterminant sur les relations avec les structures sociales accompagnant le quotidien du groupe.

Je chercherai ici à rendre compte des différentes façons dont les occupants et les structures sociales accompagnantes conçoivent leur place et leurs fonctions dans la gestion du Gesù. Ces conceptions se rejoignent-elles, ne serait-ce que sur certains aspects ? Par ailleurs, les uns et les autres peuvent-ils évoluer dans leurs conceptions et leurs habitudes, de manière à générer une autre forme de fonctionnement viable au moins à moyen terme ? Et s'ils sont prêts à évoluer, quels sont les moyens nécessaires (y compris en termes d'apports extérieurs) pour faire ces avancées ? A nouveau, il m'apparaît très difficile de répondre à ces questions d'une manière monolithique : le groupe du Gesù ne constitue pas non plus, sur ce plan, un système unique.

Certains squatteurs, dès leur intégration dans le groupe, témoignent d'une réelle autonomie : ils s'impliquent, cherchent à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, trouvent légitime de participer aux travaux collectifs et effectuent les démarches administratives adéquates. Lorsqu'on les interroge sur leur manière de vivre le squat, ils insistent sur l'absence de dangerosité réelle dans le bâtiment, contrairement à d'autres lieux non protégés qu'ils ont fréquentés auparavant, principalement la rue, les halls de gare et les squats de toxicomanes. Ces occupants sont prêts à se mobiliser pour assurer coûte que coûte la survie du lieu. Mais ce type de squatteurs représente, selon mes observations, environ un tiers des adultes présents dans le Gesù.

Pour beaucoup d'autres, lorsque l'on se met à l'écoute de leurs attentes, il est frappant de constater qu'elles correspondent plus ou moins à ce qui est offert dans les centres d'accueil : à savoir la résolution des besoins quotidiens par l'institution et la prise en charge par des travailleurs sociaux de ce qui relève des démarches administratives et des projets à moyen terme. Lionel Thelen¹⁴ a mis en lumière cette attitude de personnes vivant dans la rue qui se rendent dans des endroits d'accueil où ils sont sûrs de rencontrer la même personne de référence à laquelle ils acceptent, avec le temps d'engager de la confiance, grâce au contact quotidien ou du moins régulier. Mais ce qui est frappant, dans l'attitude de nombreux occupants du Gesù, c'est une exigence d'immédiateté insensible aux obstacles extérieurs et à toute notion de solidarité. Beaucoup ont aussi intégré ce qu'ils croient être le discours attendu par les travailleurs sociaux, ce qui correspond à une forme d'intelligence ou d'adaptabilité fréquente chez les personnes précarisées. Enfin, un certain nombre de squatteurs distillent un double message dans un état d'esprit « revendicatif-passif » : ils réclament de l'aide, mais sabotent toutes les propositions avancées, même si ces essais d'amélioration ont été réfléchies et élaborées par le groupe.

Il arrive également que les travailleurs se retrouvent aussi coincés dans des conflits indépendants de tout enjeu social. Ainsi, certains occupants refusent de collaborer avec une structure sous prétexte qu'à leurs yeux, les travailleurs favorisent les membres d'une autre communauté. Dans toutes ces situations, l'individualisme de chacun prime sur les destinées du groupe.

¹⁴ L. Thelen : *L'exil de soi*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006, p. 175.

Donc, la question qui m'intéresse à ce moment de ma réflexion sur le Gesù, c'est celle de notre capacité, à nous, travailleurs dans le social, d'imaginer et d'implanter des formules de fonctionnement qui répondent aux besoins de squatteurs, les amènent à sortir de leurs multiples précarités au lieu de se confronter sans cesse aux mêmes stigmatisations. Cette démarche implique, avant toute chose, que nous comprenions de l'intérieur les manières de fonctionner de ces gens, aux priorités souvent très différentes des nôtres. Parfois nous ne comprenons pas les attentes des squatteurs du Gesù. Nous sommes imprégnés des sacro-saints principes de nos métiers respectifs dont nous avons bien du mal à nous détacher sans culpabilité. Ainsi, une des entraves rencontrée par les travailleurs investis dans le social, c'est le temps nécessaire pour faire évoluer les mentalités de leurs clients-patients, alors qu'eux (contaminés, s'ils n'y prennent garde, par les angoisses ou les menaces de leur public) vivent dans le sentiment de devoir constamment résoudre des situations vitales dans l'urgence. Comment pallier les manques dus à l'analphabétisme ou, du moins, à la méconnaissance de la langue du pays d'accueil, à l'ignorance des lois, au manque d'instruction en général? De quels moyens disposons-nous pour combler ces manques? Quel laps de temps cela implique-t-il, à condition d'ailleurs que le public concerné ait les moyens et le désir de s'approprier ces acquis? En bref, tous ces constats posent la question des limites du recours à des formes alternatives d'habitat communautaire. Ils ne sont pas toujours, pour tous, des supports sociaux.

Conclusion

Le tableau que je me suis efforcée de tracer à propos de l'expérience vécue par le groupe de squatteurs installé au Gesù doit laisser une impression de perplexité, car il s'agit d'une vision pour le moins mitigée. J'ai pourtant voulu mettre l'accent, avant tout, sur les avancées réalisées à travers cette expérience. Outre l'historique des déplacements successifs du groupe concerné, qui éclaire la problématique de la pénurie de logements pour les plus pauvres à Bruxelles, j'ai insisté sur la créativité du projet et sur les efforts remarquables déployés par les membres du groupe pour aménager ce lieu et le transformer en refuge pour ceux qui sont rejetés partout ailleurs, y compris dans ce qui devrait être des structures d'accueil sociales. J'espère avoir pu montrer comment le groupe a survécu à travers des crises multiples et malgré les maladroitures, essais et erreurs inévitables dans un contexte aussi précarisé.

Le fait que le groupe existe toujours depuis quatre ans et qu'il soit installé au Gesù depuis trois ans maintenant est à lui seul une victoire inespérée lorsque l'on considère les réticences des différents pouvoirs publics à permettre la pérennité de cette expérience, susceptible de faire naître d'autres initiatives pour abriter les plus précaires, ceux qui pourraient revendiquer une reconnaissance et pas seulement pour un laps de temps très court, limité à des situations d'urgence. Le squat du Gesù s'inscrit, en effet, dans le constat effrayant de la régression sociale ambiante dans une société qui promeut des valeurs productivistes, de concurrence et de consumérisme. Malheur aux perdants! Par ailleurs, il faut rappeler avec insistance que, malgré les obstacles et les retards, le groupe a obtenu une reconnaissance - une première en Belgique et en Europe - grâce à la signature d'une convention d'occupation avec le propriétaire d'un immeuble privé devant un juge de Paix. Il s'agit donc d'un acte officiel, inscrit dans une ordonnance.

A côté de ces acquis, le squat est un lieu de multiples tensions. Cependant, il ne faut pas dramatiser les crises dues aux remaniements nécessaires pour une meilleure organisation sociale du groupe : celui-ci reste un organisme vivant capable de s'adapter en fonction des nouveautés rencontrées. Même si la survie du groupe paraît parfois ne tenir qu'à un fil. Ce qui est plus inquiétant, à mes yeux, ce sont les difficultés financières récurrentes rencontrées par le groupe. Mais là encore, il importe de nuancer le propos : malgré la ladrerie des subsides octroyés par les pouvoirs publics, les squatteurs disposent d'une autonomie alimentaire, même relative. Mais sans droit à aucune aide sociale, régulière ou non, ils se débrouillent au jour le jour et tentent de payer les factures du collectif. Ils restent tributaires des dons que veulent bien leur allouer des personnes ou

des organismes privés, de manière à faire face aux charges de l'occupation et aux multiples investissements réclamés par l'aménagement et l'entretien de cet immense bâtiment. Car le prix à payer pour ne pas être sanctionné pour insalubrité et risquer constamment l'expulsion, est bien de se conformer aux règles du Code du logement presque impossibles à atteindre vu l'état initial du bâtiment. Les choses avancent, parfois contre toute attente, quant à la collaboration avec les structures ou les pouvoirs communaux. Mais ce qui est déstabilisant, c'est que personne ne sait jamais au jour de quoi sera fait demain.

Parallèlement à l'observation du groupe de squatters pendant toute cette période de son séjour au Gesù, j'ai réfléchi au travail des travailleurs sociaux impliqués dans l'accompagnement du squat et à l'adéquation des outils dont ils disposaient pour gérer ces situations nouvelles et complexes. Leur travail leur demande une créativité sans cesse renouvelée. En effet, outre la nécessité d'une expérience sur ce nouveau terrain de l'intervention sociale, il leur faut du temps pour comprendre les habitus de ces nouveaux publics, souvent irritants par leurs différences. Il faut s'accrocher pour rester capable de travailler, sans se laisser piéger par le misérabilisme ambiant. Il importe aussi de travailler en réseau avec différents partenaires qui fonctionnent selon des codes divers et dont les motivations sont différentes, et parfois dissimulées derrière un vernis de convivialité. En particulier, avec les différents niveaux de pouvoir politique qui disposent des moyens légaux d'obstruction et de sanction, comme des leviers financiers.

Autant je peux comprendre les tâtonnements des travailleurs sociaux, autant je me sens parfois gagnée par un sentiment de colère face aux attermoissements et aux chausse-trapes des détenteurs de pouvoir. J'ai le sentiment qu'il importe, pour eux, que le type d'expérience du Gesù reste informel, que rien ou presque ne s'inscrive en termes de droits reconnus légalement ; qui seraient assurés à d'autres projets ultérieurs, construits dans le même esprit. Comme si tout devait rester dans le flou pour que ces gens sans droits ne puissent bénéficier d'aucune garantie de protection pour le futur. Comme si cette précarité devait rester invisible tandis que s'accroissent la pauvreté, les injustices et les clivages dans notre société, où l'entraide décline.

Pour terminer, j'aimerais contester, au regard de cette enquête, le nouvel outil flottant dans l'air du temps: l'évaluation des structures sociales et la menace de leur supprimer leurs subsides (et donc les emplois des travailleurs) si leur pratique ne va pas dans le sens voulu par le pouvoir. Cette menace pèse très sérieusement sur le domaine de l'aide au logement avec une épée de Damoclès pour ceux qui soutiennent des publics trop précarisés ou refusent de se muer en organismes de contrôle.

Bruxelles, janvier 2013.

Bibliographie.

- N. Bernard (sous la direction de) : La lutte contre la vacance immobilière (à Bruxelles et Ailleurs) : constats et bonnes pratiques, Bruxelles, éd. La Chartre, 2011.
- Fl. Bouillon : Le squat : problème social ou lieu d'émancipation ?, Paris, éd. Rue d'ULM, 2011.
- P. Jamouille : Drogues de rue, Bruxelles, éd. De Boeck, 2000.
- P. Jamouille : La débrouille des familles, Bruxelles, éd. De Boeck, 2002.
- Th Darnaud/ G.Hardy : Petit lexique pour l'usage du travailleur social, Lyon, éd. Chronique Sociale, 2010.
- L. Thielen : L'exil de soi, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2006.
- B. Wellman/ B. Leighton : « Réseau, quartier et communauté », ds Urban Affairs Quarterly, Vol 14, n° 3.

Annexe

MODE DE VIE COLLECTIF « GESU »

1. La présence de tous les occupants aux AG est OBLIGATOIRE. Les absents doivent s'excuser en cas d'empêchement..
2. Les décisions concernant l'occupation se prennent en AG. En cas de désaccord, on essaye de prendre le temps d'aboutir à un consensus.
3. Il faut absolument éviter toute agression verbale ou physique ou toute forme de violence et de vol en général.
4. Il faut éviter de fumer et de consommer de l'alcool et autres drogues dans les communs.
5. Les locaux communs sont à entretenir à tour de rôle par les occupants. Les poubelles et containers doivent être sortis par les occupants tous les lundis et jeudis.
6. Il est interdit de dégrader le bâtiment, de voler des fils électriques ou tout autre matériel (cuivre etc).
7. Il est interdit de surconsommer et de gaspiller de l'électricité (chauffages électriques à fond et fenêtre ouverte par exemple). Température maximale autorisée: 20°C.
8. Chacun veille à la propreté et à la sécurité de ses locaux.
9. Après 22h00, on diminue le son des TV, radios et autres. On respecte le repos des autres occupants et du voisinage en évitant de faire trop de bruit.
10. Chacun est responsable de soi-même et de ses enfants.
11. Les occupants s'engagent à payer une participation mensuelle aux frais (eau, électricité, chauffage, travaux, assurances,...) dont le montant est de 25 € par mois minimum (50 € par mois pour ceux qui ont des revenus). Ces cotisations sont à payer aux travailleurs de l'ULM (en échange d'un reçu) ou à verser sur le compte de l'ULM : BE03 635 4466301 84 (Code BIC: BNAGBEBB).
12. Chaque occupant peut proposer des activités publiques, internes ou externes en concertation et, pourquoi pas, collectivement (repas, ateliers, etc.).
13. Toute nouvelle admission est interdite depuis la signature de la convention. Les chambres libérées seront attribuées à des occupants mal logés ou des familles surpeuplées. Il est interdit de faire rentrer de nouveaux occupants.
14. La porte de rue doit être fermée (jour et nuit).
15. La prostitution est interdite.
16. Le mode de vie collectif doit être lu et signé par tous.
17. En cas de non respect du mode de vie collectif, des sanctions seront appliquées, l'aide sera limitée ou supprimée.

Fait à Saint-Josse, 2 rue Traversière

2012

NOM + signature:

N° de téléphone :

